

### Syndicat de Destruct

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024 res

ID: 027-252703863-20240208-2024\_019-DE

# de l'Ouest du Département de l'Eure

#### Extrait des décisions du Bureau du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 7 février, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

<u>Étaient présents</u>: BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : LEVASSEUR Dominique, PROVOST Jean-Claude et ROMERO Thierry.

<u>**Était absent : : HOUSSARD Jean-Claude et MADELON Jean-Louis.**</u>

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, MARTIN Mickael – Responsable du centre de tri et PAV, BOITEL Dominique – Responsable communication et CORDEY Marlène, Gestionnaire des Affaires Générales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 05.

Date de la convocation : 31 janvier 2024. Secrétaire de séance : VAGNER Marie Lyne.

# N° 2024-019 : LANCEMENT DU MARCHE DE FOURNITURE D'UNE CHAUDIERE A BIOMASSE AU CETRAVAL

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

## Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres pour un marché de fourniture d'une chaudière à biomasse au CETRAVAL.

Article 2: Le début d'exécution du marché débute à compter de sa notification.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget primitif 2024 au compte 611.

**Article 4 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conf

DELAPORTE Jean-Pie

Président du SDOM DE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Anne que ce dernier seut faire l'objet d'un de sa notification, sa



Adresse des correspondances : **SpOmOpE** Parc d'activités La Semaille / 348, rue de la Semaille - 27 300 BERNAY Tél. : 02.32.43.14.75 - Fax : 02.79.26.00.70 - Courriel : <u>contact@sdomode.fr</u> - Site Internet : <u>www.sdomode.fr</u>